Image not found or type unknown

titre de sejour parent d'enfant français

Par **sadouk**, le **08/04/2011** à **12:28**

bonjour!

j'avais un titre de sejour vie privé vie familiale pendant deux ans. moi et ma femme on est séparé.on a un enfant. jai fai une demande titre de sejour parent d'enfant français, la prefecture a refusé ma demande, faute de justificatifs de participation à l'education et l'entrtien de mon fils. jai fait le recours et jai deposé les mandats cash ke je j'envoyais à ma femme pour mon fils.jai kelk tikcets de caisse et des fotos ke jai fait avec lui car je le voyais reguliairement, mais je ne les pas deposés dans le dossier. en plus je n'ais pas fait une demande au juge pour droit de garde. je vaudrais savoir si les mandats cash suffiront. et si vous pouvez m'aider. je vous remercie d'avance.

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **14:10**

La participation à l'entretien ne suffit pas.

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **14:37**

Lors du dépot de la demande de séjour, on fournit tous les justificatifs

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés